

✓
COLLOQUES INTERNATIONAUX
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

N° 586

GENÈSE ET DÉBUTS
DU GRAND SCHISME
D'OCCIDENT

AVIGNON
25-28 septembre 1978

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, quai Anatole-France - 75700 PARIS
1980

82/51

LE CLAN DES FAMILLES NAPOLITAINES AU SEIN DU SACRÉ COLLÈGE D'URBAIN VI ET DE SES SUCCESSEURS ET LES BRANCACCI DE ROME ET D'AVIGNON

Arnold ESCH

La réimplantation de la papauté en Italie fut, aux yeux des contemporains, l'un des problèmes majeurs posés lorsque les papes furent ren- trés d'Avignon; car « réimplanter en Italie » cela signifiait pratiquement « réitalianiser » et la Curie et le Sacré Collège. Mais cette opération — tout au moins celle-là — a été menée à bien sous le pontificat par ailleurs malheureux d'Urbain VI. Mais il en fallut payer le prix : rien de moins que la prise du pouvoir par un petit noyau de familles napolitaines, qui le gardèrent durant le règne de trois papes, qui étaient des leurs, et ne le cédèrent que lorsqu'on le leur eut arraché par la violence ¹.

Au départ, rien ne laissait prévoir une telle évolution; bien au contraire : au moment de son élection inespérée, le Napolitain Bartolomeo Prignani était l'homme ferme, droit et incorruptible que l'on savait par les différentes fonctions qu'il avait exercées jusque-là; ferme jusque dans le litige qui l'avait opposé à l'une des plus puissantes familles du royaume de Naples, incorruptible même à l'égard de sa ville natale et au sein de sa propre famille. C'est pourquoi les cardinaux français qui lui donnèrent leurs suffrages ne soupçonnaient pas qu'il se bornerait à remplacer le clan des Limousins par une coterie de Napolitains. Bref, tout semblait donné pour que ce premier pape de l'ère post-avignonnais ne fût pas un pape pratiquant le népotisme; on se plaisait à vanter l'indifférence que ce rigoriste manifestait à l'égard de sa famille, et, après

son élection, un diplomate alla même jusqu'à prédire qu'Urbain VI serait « le meilleur pape depuis plus de cent ans », « puisqu'il n'a pas de parentèle » — « nam iste non habet attinentes »².

Tout d'abord, rien ne modifia cette impression; elle fut même confirmée. Les parents et la foule des Napolitains accourus à Rome dès la nouvelle de l'élection, s'en retournèrent chez eux, vexés (comme le rappelle un témoin) parce que le pape les avait tous éconduits. Dans l'esprit fougueux de réforme qui l'animait, le pape ne faisait encore aucune différence entre les Napolitains et le reste de l'humanité : il était alors décidé à les réformer tous et il pouvait encore, croyait-il, se passer d'eux tous.

Pourtant, cette illusion sera de courte durée, elle ne survivra pas aux cinq premiers mois de son pontificat, au cours desquels les cardinaux se détournèrent d'Urbain VI et finirent pas nommer, à Fondi, l'antipape Clément VII. Urbain VI ne reverra jamais aucun des 16 cardinaux qui lui ont accordé leurs suffrages. Il s'est trouvé abandonné « quasi solus ut passer in tecto », « seul comme un moineau sur un toit », nous rappelle Dietrich von Nieheim³. Car il n'avait pas seulement perdu ses cardinaux : à la suite du Camérier, Pierre de Cros, la presque totalité du personnel de la Chambre apostolique — des Français pour la plupart et bien au courant — avaient passé au parti des cardinaux⁴. Cela représentait une perte inimaginable et définitive, car une Chambre apostolique — du moins une chambre aussi efficace que celle d'Avignon — ça ne s'improvise pas avec la même aisance qu'un Sacré Collège ordinaire. Il fallait que le pape, repartant à zéro, se créât une curie, et cela dans les plus brefs délais.

Or, Urbain VI n'avait plus le choix. Si on tient à savoir, dans les événements qui constituent notre sujet, où commence une certaine pente fatale, c'est ici seulement qu'il faut en situer le début, non pas avec l'élection et à cause de la personne élue, mais bien après l'élection, en vertu des circonstances et compte tenu de la personnalité du pape. C'est ici que commence la fatale main-mise napolitaine. Et ce n'en est encore que le début, comme on peut le voir à l'exemple des créations de cardinaux, que nous signalons dès maintenant, en nous bornant pour l'instant à énumérer leurs noms mais sans mesurer leur poids : Lors de la première promotion (1378), sur 25 cardinaux, 7 sont originaires du royaume de Naples; lors de la deuxième (1381), sur 6 cardinaux, 3 sont Napolitains; puis (1382-1385), 2 Napolitains sur 3 cardinaux; et enfin, lors de la dernière promotion (1384), 5 Napolitains sur 9 nouveaux cardinaux. A partir de ce moment, chaque crise — les dates peuvent le démontrer — poussera la papauté un peu plus avant dans le camp des Napolitains ou, plus exactement, la mettra sous la coupe d'un clan dont

la composition, inversement, s'organise et se précise à chacune de ces crises. C'est de ce clan qu'il s'agit dans notre exposé, et non d'Italiens ou de Napolitains en tant que tels. Rien d'étonnant à ce que le pape fasse appel à des Italiens : c'est précisément ce qu'on attendait de lui, car sans majorités italiennes, impossible de réimplanter la papauté en Italie. Pas surprenant non plus que le pape fasse appel à des Napolitains. (Il n'y en a pas un seul dans le Sacré Collège de 1378). Il fallait bien qu'Urbain VI puisse s'appuyer sur quelque puissance italienne, et de préférence sur le royaume de Naples, puisqu'au lendemain de la guerre des « Huit Saints » Florence se trouvait écartée pour le moment.

C'est alors que survint un événement qui réduisit davantage encore la liberté d'action du pape. Fin 1378, la reine Jeanne de Naples prend parti pour le pape d'Avignon. C'est ce royaume de Naples, sur lequel Urbain VI a voulu prendre appui, qui lui retire son obédience ! Les ressources en collaborateurs éventuels, déjà réduites de moitié, en quelque sorte, par la double élection de 1378, se trouvent encore amenuisées à la suite de la défection de la reine. Car l'option de la reine produit aussi son effet sur la noblesse napolitaine; elle la contraint de se prononcer pour ou contre Urbain, et de ce fait, pour ou contre la dynastie. C'est ce qui entraîne la première constitution de notre groupe de familles; il commença par s'offrir au pape comme son seul appui solide, et finit par s'imposer à lui.

De semblables options se multiplieront au cours de ces années-là, et c'est même Urbain VI qui les provoquera, à sa manière, par sa politique insensée. En 1384, lorsque le pape, brouillé à nouveau avec ses cardinaux et assiégé dans Nocera par Carlo Durazzo — le prétendant urbaniste au trône ! — semblera vraiment à bout, il ne se présentera plus qu'un tout petit nombre de familles napolitaines pour l'appuyer, et qui, dans cette situation fatale, auront opté pour le pape et contre la dynastie. C'est ainsi que débute la phase décisive de la prise du pouvoir par le clan des Napolitains; rendus indispensables par leur prise de position décisive, ils surent faire valoir leurs exigences. « Ils ont présenté à la signature du pape une liste de suppliques », rappelle Dietrich von Nieheim, chargé par le pape de l'expédition des affaires, « dans laquelle ils réclamaient le cardinalat exactement comme le premier clerc venu sollicite une grâce expectative ». (...) « En face de chacune de ces requêtes, dans la marge, j'ai tracé un petit signe pour souligner l'effronterie des requérants et inviter le pape à la prudence »⁵.

Mais ces points d'exclamation en regard des dignités cardinalices revendiquées ne servirent à rien. Le pape ne voulait ni ne pouvait faire autrement. Jusque-là, c'était le pape qui s'était servi des Napolitains; dès lors, ce furent les Napolitains qui se servirent de la papauté. Car c'est

cette dernière promotion de cardinaux, la dernière effectuée par Urbain VI, comprenant cinq nouveaux cardinaux napolitains, qui va vraiment souder le bloc des Napolitains au sein de la Curie : Marino Bulcano, Rinaldo Brancacci (tous deux parents du pape) et Francesco Carbone — trois noms qui compteront à l'avenir —, étaient bien plus décidés que les cardinaux napolitains nommés jusque-là (à l'exception de Tomacelli, nommé en 1381) à former le noyau d'un parti napolitain. C'est avec eux que se constitue réellement le parti napolitain, et les événements ultérieurs se chargeront de favoriser ce processus : la guerre civile entre les Durazzo et les d'Anjou atteint son point culminant en 1387. (Une correspondance déposée aux archives Datini nous livre d'intéressants détails à ce sujet ⁶). Après avoir été l'objet d'une persécution sanglante, nos familles finirent par quitter la ville. Elles cherchèrent refuge à la Curie, car ici elles pouvaient attendre des membres de leur parenté qui appartenaient au Sacré Collège un soutien et des conditions de vie correspondant à leur rang.

C'est le désastre de leur cause en territoire napolitain qui a achevé la formation de ce clan et lui a donné son véritable visage. C'est parce qu'il avait perdu sa base sur le territoire napolitain qu'il a entrepris la conquête de la Curie, la conquête du navire à bord duquel on avait recueilli les naufragés. Si nous reprenons une fois encore l'étude du processus de constitution de ce groupe, résumant ces sept années et demie de cheminement, qui partent de la déception qu'ont éprouvée certains Napolitains à l'occasion de bénéfices convoités par eux au début de l'été 1378, et qui aboutissent à la formation d'un bloc napolitain solide et compact au sein de la Curie, dès l'automne 1385, alors nous découvrons que, pour les familles engagées, ce n'est pas simplement une voie jalonnée d'espérances faciles, mais plutôt une voie encombrée d'options lourdes de risques, ce qui mérite d'être souligné pour leur honneur, puisqu'il y a par ailleurs tant de choses à leur reprocher. (Les Romains, au bout de deux ans seulement de pontificat, ne se plaignaient-ils pas « d'avoir plus souffert pour ce pape que le Christ lui-même pour le salut de l'humanité ? » ⁷). En effet, chaque crise, chaque alternative, chaque décision qu'on exige de lui, amenuise le groupe, mais le durcit et accroît sa détermination et sa cohésion : En 1378, faut-il se décider en faveur d'Urbain ou en faveur de Clément ? En 1381, pour Jeanne I^{re} ou pour Carlo Durazzo ? En 1385, pour Urbain ou pour les Durazzo ? En 1387, pour Urbain/Anjou ou pour Urbain/Durazzo ? Ce qui, finalement, survit à cette série ininterrompue d'options forcées, c'est notre groupe, dont la composition ne subira plus de modification à partir de cette date et durant plusieurs décennies, jusqu'à la fin. Mais il avait fini par mettre la main sur tout.

Et le Sacré Collège n'est pas seul à subir l'invasion napolitaine. Les Napolitains, par leur nombre et leur présence massive, acquièrent une influence énorme non seulement au sommet, mais encore à la base. Être napolitain ou ne pas l'être devient une condition déterminante — sans être toutefois suffisante — pour être admis. Et, à l'intérieur de cette désignation sommaire, on fait très peu de distinctions : « Tous les Napolitains » échappent par principe à la révocation; un complot ourdi contre la Curie tend, dit-on, « à tuer tous les Napolitains »; « Les Napolitains ne croient pas à la Résurrection » prétendra-t-on, plus tard, à Constance⁸.

Ce qui se passa dès lors contrastait étrangement avec le programme de réforme sévère qu'Urbain avait annoncé à ses débuts. Mais c'est précisément l'exemple donné par ce pape qui nous permet de découvrir la fonction du népotisme (une vraie fonction, tout au moins pendant le Moyen Age). Le népotisme, que l'on sous-estime souvent, tant il est facile à caricaturer, n'est pas affaire de cœur ou de sympathie, mais une question politique : la parentèle représente virtuellement une armée de personnes qui deviennent précieuses, moins par leurs aptitudes — souvent contestables — que par la confiance absolue qu'on peut leur accorder, une confiance fondée sur le seul fait que ces gens ont tout à attendre de leur illustre parent, et de lui seul : « Cum moritur praesul, cognacio tota fit exul », « Lorsque meurt le pape, toute sa parentèle est bannie »⁹. Ainsi, durant ce temps de crise, le népotisme a pour objectif politique précis de faire administrer l'Etat pontifical et de pouvoir maintenir sous contrôle, quel qu'en soit le prix, le royaume de Naples, l'Etat voisin. Ainsi, ce pape qu'on disait sans parentèle s'est trouvé des parents, tout simplement parce qu'il en avait besoin. Ainsi, les hautes fonctions dont fut chargé Francesco Prignani, ce neveu minable, ne s'expliquent pas par une affection touchante envers un neveu, mais par simple calcul politique : le grand nombre de fonctions dont le pape a chargé son neveu avaient moins pour objet la personne du neveu que le pouvoir qui, par-là, demeurerait entre les mains du pape. On mobilisa jusqu'à l'arrière-ban de la famille, telles ces deux nièces cloîtrées depuis douze ans et que l'on maria en toute hâte à je ne sais quels comtes, simplement pour consolider le parti pro-Urbain du royaume de Naples.

Neveux et Napolitains verront leur influence s'accroître encore sous le pontificat suivant, celui de Boniface IX¹⁰. Ce pape représente déjà une nouvelle génération (et il y aurait lieu d'examiner plus attentivement de tels changements de générations). Ce deuxième pape napolitain, élu très jeune, en 1389, possédait une expérience et des souvenirs qui ne remontaient guère au-delà de l'année décisive, de 1378;

Avignon et tout ce qu'on y associe semblent l'avoir peu touché — et moins encore conditionné (voilà ce qui le distingue de son prédécesseur). Au contraire, la manière peu conventionnelle de sa propre ascension et l'expérience d'une Curie misérable et vouée à l'improvisation semblent avoir amené le jeune pape Tomacelli à une conception toute différente de sa charge, lui qui, sa vie durant, n'a jamais su quitter l'entourage napolitain qui lui était familier (voilà pourquoi, du côté romain, l'année 1389 signifie peut-être une rupture plus lourde de conséquences que nous ne l'admettons habituellement en désignant d'une manière globale « les pontificats du Schisme »). Pourtant, même sous ce pontificat, il fallut que le parti napolitain songeât immédiatement à consolider sa position. Si l'on en croit un rapport adressé à Gonzaga, les Napolitains craignirent la perte de leur position lorsque le pape tomba gravement malade, la première année de son pontificat : ils se voyaient déjà mis en minorité au sein du Sacré Collège (« quoniam tam pauci sumus de regno in collegio » — et pourtant, au début du pontificat, sur 13 cardinaux, 6 ou 7 étaient des leurs). Bien plus, si le pape devait survivre à sa maladie, ils étaient décidés à faire pression sur lui pour qu'il créât d'autres cardinaux napolitains, de façon à ce que la papauté demeurât longtemps en leurs mains — « quod papatus non exhibit extra nos longo tempore »¹¹. Boniface IX n'a pas tellement ajouté de Napolitains à son Sacré Collège (sur 6 nouveaux cardinaux, 4 étaient originaires du royaume de Naples, deux d'entre eux appartenaient au clan). Toutefois, lorsque ce deuxième pape napolitain mourut, en 1404, sur 10 cardinaux, 8 provenaient du royaume de Naples, et parmi eux, 5 étaient parents ou alliés du pape défunt ; et si, au lieu de les compter, on mesure leur poids, il faut dire que Cossa et Carbone, à eux seuls, contrebalançaient le reste. Pour Innocent VII, le successeur, qui, sans être napolitain, provenait du Royaume, l'affaire la plus importante de son pontificat — bref et sans éclat — a été l'élimination par la force des Tomacelli. Même pour les compatriotes, il était logique que la famille autrefois au pouvoir s'en allât. N'en était-il pas advenu de même pour le neveu d'Urbain VI sous le règne des Tomacelli ?

La plupart de ces parents, proches ou éloignés, sont, bien sûr, des fantoches. Mais, qu'on ne sous-estime pas la réalité qu'ils représentaient alors. Quiconque, dans la Germanie lointaine, avait droit de vie et de mort sur les hérétiques, se serait félicité de compter pour protecteur, auprès de la Curie, le plus insignifiant d'entre eux. Ils étaient à même, à leur façon, de préparer, d'influencer ou de prévenir des décisions. C'est à leur quartier général, au « Spedale di Santo Spirito » (qui était alors un lieu de résidence pour les personnages illustres, et qu'habitaient les Napolitains les plus influents), que se

faisait la politique. Tout le monde le savait et l'on en tenait compte. Ainsi il arrivait que la vieille mère de Boniface IX y reçût la visite de diplomates étrangers, et qu'on sollicitât son appui : lors de la vacance du siège épiscopal de Florence, par exemple, ainsi qu'à la veille d'une invasion française. Ne nous laissons pas abuser : ce n'étaient pas les Langenstein, les Gerson, les d'Ailly qui conseillaient ou influençaient un Urbain VI ou un Boniface IX dans leurs décisions touchant la politique de l'Eglise, ce n'étaient pas les plus sages de l'époque, mais les mieux introduits en cour de Rome.

Quelles étaient donc les familles qui formaient le noyau du groupe et qui constituèrent la pâte des pontificats romains du Schisme ? Ce sont toutes des familles nobles provenant des quartiers ou « *seggi* » aristocratiques de Nido et de Capuana, à Naples : Telles les familles Tomacelli et Filimarini (c'est-à-dire les familles paternelle et maternelle de Boniface IX); pour les seuls Tomacelli on distingue déjà nommément 50 membres¹² à cette époque, et à propos des Tomacelli — dont le nom signifie à peu près quenelle de foie — Poggio Bracciolini fait dire à l'un de ses contemporains « qu'il a fallu que ce fût un foie gigantesque pour qu'on en pût tirer un si grand nombre et de si grosses quenelles (« *ex quo tot tomacelli prodierunt et tam ingentes* »). En font aussi partie les Cossa et les Barrili (les familles paternelle et maternelle de Jean XXIII), puis, surtout les Brancacci (la famille maternelle d'Urbain VI, et la plus importante du clan, nous y reviendrons) ainsi que les innombrables Caraccioli, qui, durant de longues années, fournirent et le Camérier apostolique et le Maréchal de la cour romaine, sans compter les fonctionnaires subalternes (il y eut un Giovannello Caracciolo et puis un autre Giovannello Caracciolo, tous deux simultanément à Rome et tous deux scripteurs, et cependant non identiques) (puisqu'un heureux hasard a voulu qu'ils se manifestent simultanément); les livres de comptes du chapitre de Saint-Pierre rapportent, en commentant le fait avec une ironie mordante, qu'ils ont « occupé » plusieurs maisons à proximité immédiate du Palais apostolique. Enfin, des familles telles que les Bulcano, les Carafa et les Minutoli font également partie du clan.

Les nombreuses dispenses de mariage pour consanguinité, consignées dans les registres papaux de l'époque avignonnaise, nous montrent à quel point ces familles se sont agglutinées les unes aux autres, plus encore que ce ne fut déjà le cas pour les familles aristocratiques napolitaines; car, bien entendu, une telle dispense autorise une parenté déjà existante à devenir encore plus étroite. La peste de 1349 avait rapproché les familles davantage encore, car (comme le disaient dans leurs suppliques les parents des générations de Boniface IX ou de Jean XXIII), après la terrible peste, « les aristocrates survivants ne

trouvaient presque plus personne de leur rang qu'ils eussent pu épouser sans dispense » et ils rappelaient que de toute façon « ils étaient déjà parents ou alliés de tous les nobles de cette ville »¹³. Ils étaient devenus une masse compacte.

L'association de familles et d'intérêts qui assumera la charge des pontificats napolitains, s'est de ce fait montrée très constante : La plupart des familles soutenant le dernier pape napolitain, Cossa, étaient déjà au service d'Urbain VI, le premier. Les Brancacci en sont la plus importante, ils constituent pour ainsi dire l'épine dorsale du clan. Nous allons nous occuper d'eux d'une manière plus attentive parce qu'ils sont aussi représentés à la cour d'Avignon et que, de ce fait, ils nous permettent de saisir comment une famille importante se conduisait dans les circonstances particulières du Schisme.

Apparentés aux trois papes napolitains, les Brancacci, dans leur majorité, ont suivi la ligne politique Urbain-Durazzo. Mais certains d'entre eux avaient opté pour Avignon. Il y eut deux cardinaux Brancacci, deux personnalités : Niccolò en Avignon et Rinaldo à Rome; ils se retrouveront à Pise avec d'autres Brancacci. Niccolò Brancacci, l'Avignonnais, est celui des deux qui a exercé longtemps la plus forte influence. Il était l'aîné; la correspondance de l'archevêque de Naples, Pierre Ameilh (1363-1365) nous retrace déjà un portrait avantageux de sa personne¹⁴. Il joue un rôle capital au sein du Conseil de la reine Jeanne de Naples; il se décide contre Urbain VI, son parent (« ex parte matris attinet illi Barensi », dit-il de lui-même en 1380). Il n'est pas le seul Brancacci à opter pour Avignon (Soulignons-le afin de rappeler qu'à cette époque les options n'entraînent pas automatiquement l'adhésion de familles entières); mais il se distingue des autres, par le rôle qu'il a joué au sein du Collège des cardinaux avignonnais et par les dépositions qu'il a faites (à Avignon en 1380 et à Pise en 1409) et qui contiennent une foule de détails précis, significatifs et précieux. La déposition toute sèche du cardinal romain, Rinaldo Brancacci, est assez différente. Elle manifeste un autre tempérament, et par ailleurs ce cardinal ne paraît pas avoir exercé d'influence déterminante dans les débuts de son ministère, qui s'étendra sur 42 années. De toute façon, sous Boniface IX, il ne paraît pas encore avoir trouvé sa forme; son heure n'était pas encore venue; il la trouvera dans la rébellion des cardinaux contre Grégoire XII.

Disposant d'un cardinal dans chacune des obédiences, les Brancacci étaient prédestinés à jouer les bons offices entre Avignon et Rome, et ils ne se sont pas soustraits à cette responsabilité. Pour le faire, ils se sont servis d'autres membres de la famille, et ces Brancacci de seconde ligne étaient eux aussi de fortes personnalités. La prise de

contact direct entre le pape romain et le pape avignonnais, en mars 1396, est une réalisation dont le mérite revient à Niccolò Brancacci; du côté romain, c'est Filippo Brancacci, frère du cardinal romain et neveu du cardinal avignonnais, qui fut chargé de mission. Arrivé en Avignon — où les Napolitains se faisaient rares — Filippo Brancacci consulta le cardinal Niccolò pour savoir s'il serait tenu de manifester à Benoît XIII la révérence que l'on doit au pape, et lui fit savoir à quelles conditions il était prêt à la faire; de son côté, Benoît XIII, réfléchissant au même problème en perspective de l'audience, fit demander au cardinal ce qu'il en pensait, par l'intermédiaire de Buffillo Brancacci, maréchal de la curie avignonnaise et frère du cardinal Niccolò. Niccolò, qui, entretemps, avait pris connaissance des instructions qu'avait reçues la partie adverse, fut en mesure d'obtenir de Benoît XIII la réponse souhaitable. A Pise, interrogé comme témoin, le cardinal Niccolò Brancacci a évoqué cet épisode : « Interrogatus si ex hiis presumpsit esse collusionem inter illos », « quand on lui a demandé s'il concluait de cette mission qu'il y avait collusion entre les papes », dixit quod pro tunc non »¹⁵ — et ceci à bon droit, car « pro tunc », « à ce moment-là », on serait mieux inspiré de parler de collusion entre les Brancacci ! Si le résultat ne fut pas très spectaculaire, c'est qu'à cette époque un rapprochement des partis sur le fond de la question était exclu. Mais l'entretien préparatoire des Brancacci avait tout au moins permis d'aplanir les difficultés protocolaires qui entravaient les rares contacts des deux papes : car le parti adverse, ça se traduisait par « antipapa », « anticardinalis », « anticamerarius », « antiprotonotarius », « antibulla », c'est-à-dire « soit-disant pape », « soi-disant cardinal », « prétendue bulle ».

Il semble aussi que, dans les contacts établis entre les cardinaux avignonnais et les cardinaux romains, en prévision du concile de Pise, les Brancacci n'aient pas joué le dernier des rôles. A ce propos, il faut citer aussi parmi les hommes de liaison Carlo Brancacci¹⁶, qui avait fait ses preuves dans les fonctions politiques et les missions diplomatiques dont il avait été chargé, et que les deux papes, Urbain VI et Boniface IX, affectaient de l'épithète « consanguineus noster ». Il avait été recteur de provinces de l'Etat pontifical, gouverneur de places-fortes importantes, capitaine général des troupes pontificales, puis envoyé du pape à tous les points brûlants de la vie politique, et, pour finir, le meilleur agent de liaison entre le pape et Giangaleazzo Visconti, dès le moment où la ligue franco-florentine de 1396 amena le pape à s'entendre avec Visconti; malgré le conflit qui s'ensuivit, il semble avoir conservé la confiance de Giangaleazzo, puisqu'aux funérailles de ce duc, en 1402, le Brancacci figure parmi ceux qui portent sa dépouille. C'est lui qui mena vraisemblablement les négociations secrètes qui aboutirent

à la paix séparée de Caledio, qui, au grand scandale de Florence, consolida provisoirement l'existence menacée de l'Etat des Visconti et restaura l'intégrité de l'Etat pontifical.

C'est ce même Carlo Brancacci qui se rendit à Portovenere en avril 1408, envoyé des cardinaux romains auprès des cardinaux avignonnais, afin de donner du poids à l'offre faite par le pape au sujet d'une rencontre à Pise ou à Livourne. A la suite de l'échec de cette mission (dont le pape lui-même n'était pas irresponsable) il quitta la cour pontificale, comme les cardinaux Brancacci des deux partis, et se rendit à Pise. Par la suite, le pape Alexandre V, élu au concile de Pise, lui accorda, en considération des précieux services qu'il avait rendus dans la liquidation du schisme, une pension annuelle de 1200 florins, ce qui est une pension énorme — habituellement, on s'en tenait à 200 florins. Dans ces conditions, on ose à peine s'imaginer en quoi ont pu consister les louables services qu'il avait rendus à la cause de l'union : De quoi ont-ils pu parler, à Portovenere, ce Carlo Brancacci et ce cardinal Niccolò Brancacci ?

Le concile de Pise a réuni tous les Napolitains; les Brancacci se rallièrent dès les premières semaines. Rappelons une fois encore le nombre de personnalités et l'expérience qu'ils apportaient à la nouvelle, à la troisième obédience : un cardinal avignonnais et le maréchal de la curie avignonnaise, un cardinal romain (bientôt il se trouvera même un troisième cardinal Brancacci, Tommaso) ainsi qu'un diplomate expert. En outre, ce fut surtout l'engagement du cardinal Balthazar Cossa (le futur pape pisan) qui fit passer les Napolitains du côté du Concile. Par conséquent, Pise devenait le lieu de rencontre naturel de tous les Napolitains. Mais ils ne parvinrent pas à faire de la curie d'obédience pisane une curie de Napolitains, et cela même après qu'un membre du clan napolitain, Balthazar Cossa, eut ceint la tiare.

Son pontificat représente l'ultime floraison du clan napolitain. Toutefois, parmi les accusations dont Jean XXIII sera l'objet au concile de Constance, on ne retrouve pas le grief de népotisme. Et c'est justice; même si cela relevait moins du mérite personnel que du manque d'occasion. En effet, le conflit meurtrier avec le roi Ladislas de Naples eut pour première conséquence, en 1409, la captivité à Naples de tous les membres du clan des familles, et, de ce fait, ils ne furent pas disponibles pour le pape. Lorsqu'ils finirent par être libérés, trois ans plus tard, il ne se passa que quelques mois avant que la guerre avec Ladislas ne se rallume et entraîne la chute de l'Etat pontifical. C'est pendant ces seuls mois que Jean XXIII disposa d'assez de liberté d'action, d'assez de territoire pontifical et de Napolitains en nombre suffisant — puis, ce fut la fin du pouvoir temporel; dès lors, il n'y eut plus rien à administrer, et les

membres de la famille ne reçurent rien d'autre, que de simples secours : les sommes qui leur furent allouées n'étaient que des aumônes, et ceci non seulement parce qu'il n'y avait plus un service que les Napolitains pussent rendre, mais aussi parce que, dans les Etats pontificaux — de même que chez eux à Naples — la guerre avec Ladislas leur avait retiré tout moyen d'existence. Dès lors, ils n'avaient plus d'autres ressources que celles accordées par le pape¹⁷. Les plis mêmes que la mère Louise Brancacci fait repasser à l'habit de Giovanni Cossa, c'est la Chrétienté qui les finance : « *pro stampatura dictarum frapparum... ut mandavit domina Loysia* ». Evidemment, le pape continue de s'occuper d'eux (comme il l'avait fait à l'égard de ses compatriotes lorsqu'il était archidiacre de Bologne : Des inscriptions figurant au « *Liber secretus iuris caesarei* » de l'Université nous apprennent qu'il les faisait promouvoir, même s'il leur arrivait d'échouer aux examens). Mais que ces secours paraissent modestes quand on les compare aux faveurs dont avaient bénéficié les neveux de Grégoire XII et de Boniface IX ! Jean XXIII ne donna que de l'argent à ses neveux ; il ne pouvait leur donner une puissance dont il ne disposait plus : voilà donc la formule du népotisme sous Cossa.

Lorsqu'il le fallait, c'est sur les Florentins que Jean XXIII s'appuyait. A la suite de la guerre des « Huit Saints » la Chambre apostolique avait longtemps boycotté leurs banques, mais Boniface IX avait rappelé les banquiers florentins au service de la papauté. Dès le début, Cossa figura parmi les clients de ces banques (étudiant à Bologne, c'est par l'intermédiaire d'une banque florentine qu'il avait reçu de son père l'argent nécessaire à ses études). Dès lors, son entente avec Giovanni di Bicci de Medici, le fondateur de la banque Medici, fut d'un profit inestimable pour l'une et l'autre parties¹⁸. Parmi les familles napolitaines, c'étaient d'ailleurs justement les Brancacci qui avaient utilisé les bons offices des banques florentines (de même, en Avignon Buffillo Brancacci entretenait les meilleurs rapports avec les banques florentines qui y étaient installées). En 1420, la succursale romaine de la banque Medici — habituellement très prudente — accordait au cardinal Rinaldo Brancacci un crédit permanent jusqu'à concurrence de 3 000 florins, alors que celui qu'elle accordait au pape Martin V ne dépassait pas 2 000 florins : Et ceci témoigne assez du crédit dont pouvait encore jouir ce dernier des illustres Napolitains auprès de la Curie en général et auprès des Medici en particulier.

Et c'est chez Medici, confident et exécuteur testamentaire de Jean XXIII, que les neveux de Cossa iront vider leur cœur, lorsque tout sera consommé : « *Do miseri nuy che male cambio à questo !* ». Ils prétendent que le pape ne leur a rien laissé, bien qu'ils lui aient tout donné, et avant même qu'il ne fût cardinal, « *innanzi che fusse chardinale* » (ce qui

signifie que la famille avait en quelque sorte investi dans son ascension et dans sa carrière). Le neveu du pape, Michele Cossa, fâché, écrit au banquier Medici en 1420 : « En comptant les seuls revenus de mon père et les miens, j'ai perdu, au cours des 7 années de mon bannissement, plus de 10 000 florins, sans compter ceux de mes autres oncles, ni compter les biens que nous avons vendus..., ce qui fait encore une fois bien 10 000 florins ». « Io dico che tanto mio padre quanto io non n'abemo mai se non male », « je dis que tant mon père que moi nous n'en avons jamais retiré que des dommages »¹⁹. Cela n'avait pas été rentable ! Et nous devons reconnaître en bonne justice que le conflit entre la papauté — romaine puis pisane — et les dynasties régnant successivement à Naples a effectivement coûté très cher à ces familles. Si l'on en fait le compte, il faut reconnaître que, mis à part les années 1399-1409, ce fut pour elles une période de persécution permanente à l'endroit même où elles résidaient et possédaient leurs biens. C'est pourquoi il ne faudrait pas sous-estimer la somme de sacrifices réels auxquels elles ont consenti, étant en cela plus fidèles à elles-mêmes que beaucoup d'autres.

Ainsi c'est avant le concile de Constance que prit fin la domination napolitaine. Le roi Ladislas de Naples — à l'encontre de ses intentions — a largement contribué à la réduction du schisme, et c'est lui qui fut l'artisan principal de la chute des Napolitains. Bien sûr, le clan subsista au sein de la Curie, mais les temps avaient changé : Le roi de Naples avait changé, le Sacré Collège avait changé, la Chrétienté avait changé; eux seuls n'avaient pas changé. En déposant Jean XXIII à Constance, on eut conscience de ne pas écarter simplement la personne d'un pape mais encore d'écarter du pouvoir un clan qui l'avait longtemps accaparé. C'est ce que confirment les mémoires et les motions qu'on y présenta. Se fondant sur l'expérience qui démontrait « qu'une nation ou un royaume, tantôt de ce côté-ci des Alpes, tantôt de l'autre côté (aliquando ultra, aliquando citra montes) avaient pu, au grand dam du reste de la Chrétienté, disposer de la papauté si longtemps qu'ils se permettaient de dire : « Nous voulons posséder le sanctuaire de Dieu par droit d'héritage » Pierre d'Ailly exigea « qu'à l'avenir on ne créât plus de cardinaux d'une même province ou d'une même nation en nombre si grand qu'ils puissent, grâce à leur majorité, disposer à leur guise de la papauté »²⁰.

Voilà des principes qui, appliqués au Sacré Collège d'un Boniface IX, auraient immédiatement entraîné la dissolution du Collège. Mais c'était précisément le but visé : l'expérience faite avec ce clan de Napolitains qui étaient enchevêtrés les uns aux autres et qui avaient tout envahi devait suffire. Maintenant l'histoire les laissait derrière elle. Le plus jeune des témoins qui s'expriment à Constance, Bernardo Buxi (né vers 1388), dispose d'une expérience qui ne s'étend pas au-delà de l'article

XXXVI de l'accusation, c'est-à-dire jusqu'à 1413. Pour lui, Jean XXIII fuyant Rome n'est qu'une feinte; il prétend avoir vu au Colisée le neveu du pape, Pietro Barrile, et ses troupes tendre la main aux soldats du roi Ladislas de Naples, enlever leurs casques et ne se comporter en ennemis qu'au moment de prendre congé : Voilà une méconnaissance grotesque de la réalité, si amère pour les Napolitains.

En fait, ce sont les Napolitains qui ont réalisé la réimplantation de la papauté en Italie. Mais, fixés durant près de trente ans sur les mêmes intérêts et attachés aux mêmes familles, ils se sont fait payer très cher ce mérite historique. C'est dans la formation de telles coteries que Pierre d'Ailly voyait la cause principale du schisme. C'est donc ce qu'il s'agissait d'éviter à l'avenir et partout, car c'était pire que le népotisme commun. Que ce fussent des Limousins ou des Napolitains, cela avait toujours mené au désir « quod papatus non exhibit extra nos longo tempore », ce qui signifiait en définitive : « usurpatio papatus per successionem »²¹.

NOTES

1. Cet exposé suit les grandes lignes de mon article : *Das Papsttum unter der Herrschaft der Neapolitaner. Die führende Gruppe Neapolitaner Familien an der Kurie während des Schismas 1378-1415*, dans : *Festschrift für H. Heimpel II* (Göttingen 1972) pp. 713-800; *ibidem*, les sources et une bibliographie plus détaillée.

2. A. SEGRE, *I dispacci di Cristoforo da Piacenza procuratore mantovano alla corte pontificia (1371-1383)*, dans : *Archivio storico italiano* 44 (1909), p. 271. A propos de l'élection de 1378, cf., récemment, M. Dykmans, *La troisième élection du pape Urbain VI*, dans : *Archivum historiae pontificiae* 15 (1977), pp. 217-264.

3. *De scismate* (ed. G. Erler, 1890), p. 27.

4. A ce propos, surtout : J. FAVIER, *Les finances pontificales à l'époque du grand schisme d'Occident 1378-1409* (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, 211, 1966) p. 136 sqq.

5. *De scismate*, p. 80.

6. *Archivio Datini D 534* (Napoli-Pisa, Sandro Mazzetti e Guido Pilestri), cf. Esch, *Neapolitaner*, pp. 730-734.

7. Lettre de Rome, 1381, dans : *Regesti del R. Archivio di Stato di Lucca II*, *Carteggio degli Anziani* 2 (ed. L. Fumi, 1903), n° 801.

8. Esch, *Neapolitaner*, p. 714 sq.

9. Dietrich von Nieheim, *De scismate*, p. 122.

10. Au sujet de la politique personnelle de Boniface IX, cf. A. Esch, *Bonifaz IX. und der Kirchenstaat* (Tübingen 1969), p. 10 sqq. et App. n° 1.

11. Lettre de Mantoue (selon l'aimable communication du Prof. W. Brandmüller, Augsburg). La prédiction du cardinal Bartolomeo de Uliariis (*ibid.*) selon laquelle Boniface IX créerait de nombreux nouveaux cardinaux napolitains ne s'est pas réalisée.

12. Détails, cf. Esch, *Bonifaz IX.*, App. n° 1; Poggio Bracciolini, *Facetiarum liber* (Cracoviae 1592), p. 26.

13. Esch, *Neapolitaner*, p. 723.

14. H. BRESC (ed.), *La Correspondance de Pierre Ameilh, archevêque de Naples, puis d'Embrun 1363-1369* (1972); pour le reste, *Dizionario biografico degli Italiani* 13 (1971), pp. 793-796.

15. Déposition ed. F. Ehrle, dans : Martin de Alpartil, *Chronica actuatorum temporibus domini Benedicti XIII* (1906), p. 367. Buffillo Brancacci fondateur de la lignée française des Brancas, futurs ducs de Villars.

16. Dizionario biografico degli Italiani 13 (1971), pp. 767-769.
17. Détails, cf. Esch, Neapolitaner, p. 763 sqq. et 790 sqq.
18. G. Holmes, How the Medici became the Pope's Bankers, dans : Florentine Studies (ed. N. Rubinstein, 1968), p. 357 sqq. et Esch, Neapolitaner, p. 772 sqq.
19. Lettres : Archivio di Stato Firenze, Mediceo avanti il Principato 1, cf. Esch, Neapolitaner, p. 779 sqq. et 799 sq.
20. Ed. H. v. d. Hardt, Rerum concilii oecumenici Constantiensis tom. I (1697) pars IV col. 414 (d'après le psaume 82, 13) et tom. II col. 584.
21. Cf. supra, note 11 et (« usurpatio ») d'Ailly, comme note 20.